



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement décrétant des dépenses en immobilisation de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire du 31 juillet 2023 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2023-550 décrétant des dépenses en immobilisation de 2 786 000 \$ et un emprunt de 2 786 000 \$ pour l'agrandissement et la réfection de la caserne de pompiers et du garage municipal.

Le règlement numéro 2023-550 a reçu le 5 septembre 2023, conformément à la Loi, l'approbation du ministre des Affaires municipales et de L'Habitation.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à L'Ascension, ce 14 septembre 2023

Léonne Bergeron
Directrice générale adjointe et
Greffière trésorière adjointe